



## COMMUNE DE SAINT-AUBIN

### CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*

### SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 27 septembre 2022 à 20 heures et 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire.

Etaient présents : M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire, M. Benoit JULIENNE (en visioconférence), M. Serge BLIN (en visioconférence), Mme Françoise BALTHAZARD, Mme Sophie CAMPISCIANO, Adjointes au maire, Mme Pascale BEAUCHENE, M. Valentin BLOT, M. Rémi JEANNOT, Mme Marie-France LAUNET, M. Pascal AMBROISE, Mme Martine MONTARON (en visioconférence), conseillers municipaux,

Absents : Mme Sandrine MOURET, M. Claude PREVOST

Pouvoir : Mme Dominique GUILLAN pouvoir à Mme Françoise BALTHAZARD

M. Zaïme ALI-BELHADJ pouvoir à M. Pierre-Alexandre MOURET

Secrétaire de séance : Mme Sophie CAMPISCIANO

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Pouvoir : 2

**N°2022-09-27/09**

**OBJET : MOTION DE SOUTIEN À LA CANDIDATURE DE "TERRE ET CITÉ" AU PROGRAMME LEADER 2023-2027**

**Rapporteur : Françoise BALTHAZARD**

#### **DELIBERATION :**

**VU** l'Appel à Candidatures pour la mise en œuvre de stratégies de développement sous la forme d'un Développement Local porté par les Acteurs Locaux (DLAL) élaboré par la Région Ile-de-France pour la période 2023-2027 et rendu public le 14 juin 2022,

**CONSIDÉRANT** la Loi du Grand Paris du 13 juin 2010, qui prévoit la création d'une Zone de Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ZPNAF) sur le Plateau de Saclay et ses vallées attenantes et la mise en place d'un Programme d'Action en faveur de ces espaces naturels, agricoles et forestiers,

**CONSIDÉRANT** le décret n°2013-1298 du 27 décembre 2013 qui délimite la ZPNAF et préserve de manière durable 2469 ha de terres agricoles sur ce territoire.

Accusé de réception en préfecture  
091-219105384-20220930-2022-09-09-DE  
Date de réception préfecture : 30/09/2022

**CONSIDÉRANT** que la commune est adhérente depuis plusieurs années à l'association Terre et Cité qui a l'objet suivant : "Par le dialogue et l'accompagnement de projets, Terre et Cité œuvre à l'émergence d'un nouveau mode de relations, durable et partagé, entre agriculture, ville et nature. Afin de préserver l'agriculture et les patrimoines, l'association rassemble les agriculteurs, collectivités, associations, entreprises, instituts de recherche et d'enseignement et particuliers du Plateau de Saclay et de ses vallées."

**CONSIDÉRANT** la réussite de la dernière programmation LEADER qui avec une enveloppe de 1, 239 millions d'euros a permis de lever 1,3 million d'euros de cofinancement et de soutenir plus d'une quarantaine de projets.

**CONSIDÉRANT** l'intérêt d'espaces de travail tels que les comités de programmation pour faire vivre les liens entre monde urbain et rural afin de développer et pérenniser l'agriculture du plateau de Saclay et de ses vallées.

**CONSIDÉRANT** les effets bénéfiques de la dernière programmation sur le territoire ayant permis le développement de filières de proximité, la visibilité et la prise en compte des fonctionnalités agricoles, les projets de transition agro-écologique, la mise en place de projets de recherche dans des domaines divers tels que l'eau, la biodiversité, l'agronomie, le climat ou encore la mise en valeur des richesses territoriales.

**CONSIDÉRANT** que ce soutien à la candidature LEADER de Terre et Cité pose la question de l'augmentation de cotisation des communes. Cette cotisation due à la demande de la région Ile de France de financer des ressources humaines supplémentaires ne nous paraît pas justifiée et bien trop forte pour les communes les plus petites comme la nôtre.

Entendu l'exposé du rapporteur,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE** d'apporter son soutien à la candidature de Terre et Cité au programme LEADER pour la programmation 2023-2027, sous l'autorité de gestion de la Région Ile-de-France,

**APPROUVE** la poursuite d'un Groupe d'Action Locale (GAL) à l'échelle du Plateau de Saclay et de ses vallées, délimité par le périmètre de l'Association Terre et Cité et **engage** l'ensemble de son territoire constitué de 716 habitants à y prendre part

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à prendre toutes décisions et à signer toute pièce administrative nécessaire à l'application de la présente décision.

Fait et délibéré à Saint-Aubin,  
Le 27 septembre 2022

**Le Maire,**  
**Pierre-Alexandre MOURET**



Accusé de réception en préfecture  
091219105384-20220930-2022-09-09-DE  
Date de réception préfecture : 30/09/2022